

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DE LA SAISON ARTISTIQUE DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MARCEL DADI À CRÉTEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite organiser un concert en mémoire de la rafle du Vél' d'Hiv ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de cette commémoration ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Quatre vacances sont créées dans le cadre de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv au conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, le dimanche 21 juillet 2019, conformément au tableau ci-annexé.

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/07/19
Accusé réception le	12/07/19
Numéro de l'acte	DC2019/482
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190611-lmc111179-AU-1-1

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 10 juillet 2019.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/07/19
Accusé réception le	12/07/19
Numéro de l'acte	DC2019/482
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190611-lmc111179-AU-1-1